

Gestion des déchets

C'est Annemasse Agglo qui assure la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de l'agglomération annemassienne. Découvrez quelles sont les démarches à effectuer concernant la gestion de vos déchets et comment réduire leur quantité.



© Stéphane Couchet

Les collectes

La collecte des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective des déchets recyclables ont lieu **une à deux fois par semaine** sur l'agglomération.

Collecte des ordures ménagères

- **Annemasse centre-ville** : le mardi et vendredi
- **Annemasse hors centre-ville** : le lundi et jeudi

Attention : ces déchets sont interdits pour votre poubelle !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée
- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une

association.

- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

Collecte des bacs jaunes (déchets recyclables)

- Annemasse **centre-ville** : le mercredi
- Annemasse **Brouaz - Vernand - Château Rouge** : le mardi
- Annemasse **Perrier - Livron - Beulet - Romagny** : le vendredi

Le tri chez les particuliers

Que ce soit en déchetterie, dans le bac jaune, en point d'apport volontaire ou encore en composteur, Annemasse Agglo favorise le tri des déchets de ses habitants en les accompagnant dans ce geste environnemental fort pour le développement durable de son territoire, et des [consignes de tri](#) à l'usage des citoyens. La volonté de l'ensemble des acteurs impliqués est d'aboutir à un tri plus simple, d'ici 2025. Le but étant de réduire les GES et par conséquent le bilan carbone des particuliers.



Dès janvier 2023, les consignes évoluent pour simplifier le geste de tri : [tous les papiers et emballages pourront désormais être déposés en bacs jaunes.](#)

Le tri sélectif dans les parcs Montessuit et Olympe de Gougues

La Ville souhaite développer le tri sélectif dans ses parcs municipaux. Une phase-test aura lieu dans les parcs Montessuit et Olympe de Gougues pour les bouteilles plastiques et les cannettes en aluminium, ces objets étant les plus retrouvés dans les corbeilles existantes. Une poubelle de tri leur sera dédiée.

Plus d'infos



Points d'apports volontaires

Annemasse Agglo met à disposition des habitants de l'agglomération des points d'apports volontaires afin de leur permettre de trier leurs déchets recyclables à quelques pas de chez eux.

Pour connaître les points les plus proches de chez vous, rendez-vous sur [la carte des points d'apports volontaires](#) .

Déchetteries

Encombrants, déchets verts, gravats... **4 déchetteries sont à la disposition des habitants** sur le territoire de l'agglomération annemassienne.

Retrouvez les informations relatives aux déchetteries et leur horaires d'ouverture sur le [site internet d'Annemasse Agglo](#). 



Compostage

La Ville d'Annemasse met à disposition quatre sites pour réaliser du compostage partagé : Parc Montessuit, MJC Centre, Parc Clemenceau et Parc Olympe de Gouges. Ces sites sont gérés par l'association « Compost & Cie 74 ». Ils sont accessibles à toute personne souhaitant adhérer à l'association et ne disposant pas d'espace vert privatif permettant l'installation d'un composteur privé.

D'autres sites sont à venir, si vous souhaitez vous engager dans la démarche et devenir référent d'un site, contactez l'association [Compost & Cie74](#)  ou les ambassadeurs de tri d'Annemasse Agglo.

Plutôt que de transporter les ordures dans des camions poubelles puis de les brûler à l'incinérateur de Bellegarde du SIDEFAGE, autant les valoriser sur place et en faire du compost pour vos plantes.

Annemasse Agglo propose gratuitement des composteurs en plastique ou en bois, et des lombricomposteurs. Vous pourrez trouver plus de renseignements sur le [site d'Annemasse Agglo](#). 



Le saviez-vous ? Un tiers de nos poubelles est composé de matières compostables, c'est à dire biodégradables.



Les actions de la Ville

La Ville met à disposition de ses citoyens des autocollants « Stop pub » à l'accueil de l'Hôtel de Ville. En effet, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Les citoyens peuvent aussi trouver des points de collecte des instruments d'écriture (stylos en plastique par exemple) à l'Hôtel de Ville et dans certaines bibliothèques, en collaboration avec [l'association PRESEDYS](#). Grâce à l'argent récolté avec ce recyclage, l'association aide les enfants souffrant de troubles DYS.



Les bons gestes

Comment participer à la bonne élimination des déchets, voire à leur réduction ? Vous pouvez vous tourner vers des achats comportant le moins d'emballages possibles, acheter en vrac ou avec des sacs en tissu que vous pouvez confectionner / acheter. Pensez à avoir toujours sur vous un sac cabas ou en tissu quand vous faites vos courses, même pour des achats vestimentaires. Le meilleur lieu pour acheter en vrac reste le marché. [3 marchés](#) ont lieu à Annemasse les mardis, mercredis et vendredis.

Le collectif pour le climat des citoyens d'Annemasse accompagne des familles de l'agglomération pour la réduction de leurs déchets. Ils démarchent les commerçants de la ville afin que vous puissiez repérer ceux qui acceptent les contenants privés (tupperwares et bocaux) grâce à un macaron apposé sur leur vitrine.

HORAIRES :

Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h